

Clermont-Ferrand, le 23 JAN. 2017

Service départemental de l'Office
National des Anciens Combattants
et Victimes de guerre du Puy-de-Dôme
04 73 98 39 45

La Préfète du Puy-de-Dôme

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Puy-de-Dôme
*Pour information à Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture,
Mesdames les sous-préfètes d'Ambert et d'Issoire,
Messieurs les sous-préfets de Riom et Thiers*

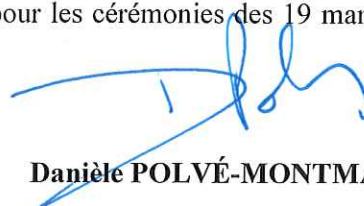
OBJET : Cérémonies commémoratives nationales – pavoisement des édifices publics en 2017

Conformément aux instructions de Monsieur le Ministre de la Défense, je vous serais obligé de bien vouloir faire pavoiser les édifices publics aux couleurs nationales les jours suivants de l'année 2017 :

- **le dimanche 19 mars** – Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc (*loi n°2012-1361 du 6 décembre 2012*)
- **le dimanche 30 avril** – Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation (*loi n°54-415 du 14 avril 1954*)
- **le lundi 8 mai** – Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 (*loi n°81-893 du 2 octobre 1981*)
- **le mardi 9 mai** – Journée de l'Europe (*instituée par le Conseil européen en 1985*)
- **le dimanche 14 mai** – Fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme (*loi du 10 juillet 1920*)
- **le samedi 27 mai** – Journée nationale de la Résistance (*loi n°2013-642 du 19 juillet 2013*)
- **le jeudi 8 juin** – Journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine (*décret n°2005-547 du 26 mai 2005*)
- **le dimanche 18 juin** – Journée nationale commémorative de l'Appel du général de Gaulle à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi (*décret n°2006-313 du 10 mars 2006*)
- **le vendredi 14 juillet** – Fête nationale
- **le dimanche 16 juillet** – Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux « Justes » de France (*décret n° 93-150 du 3 février 1993 modifié par la loi n° 2000-644 du 10 juillet 2000*)
- **le lundi 25 septembre** – Journée nationale d'hommage aux Harkis et aux autres membres des formations supplétives (*décret du 31 mars 2003*)
- **le samedi 11 novembre** – Commémoration de la victoire et de la paix, anniversaire de l'armistice de 1918 et hommage à tous les Morts pour la France (*loi du 26 octobre 1922 et loi n°2012-273 du 28 février 2012*)
- **le mardi 5 décembre** – Journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie (*décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003*).

Le 8 mai et le 11 novembre, il sera procédé à la collecte du Bleuets de France à laquelle je vous demande de bien vouloir réserver le meilleur accueil.

Mes services vous transmettront, en temps utile, le message du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire pour les cérémonies des 19 mars – 8 mai – 8 juin – 16 juillet – 25 septembre – 11 novembre et 5 décembre.



Danièle POLVÉ-MONTMASSON